1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdsantiseize
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Butane
2.5.2 Pentane
2.5.3 Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques
2.5.4 Propane
2.5.5 Cuivre
2.5.6 Distillats paraffiniques lourds (pétrole)
2.5.7 Dihydroxyde de calcium
2.5.8 2-propanol
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsantiseize
Company	PCS Innotec International NV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsantiseize**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsantiseize

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsantiseize**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	PCS Innotec International NV
État physique	liquide
Forme	aérosol
pH	Non disponible
Usage	Anti Seize est un lubrifiant à base de cuivre conçu pour protéger les métaux contre la chaleur et l'usure en formant une couche compacte et étanche. Il est destiné aux applications industrielles et professionnelles (lubrifiants, graisses, agents de décoffrage) notamment par pulvérisation industrielle ou non-industrielle.
Date FDS	2020-01-10

La FDS date du 2020-01-10. Elle a donc 6 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Butane devrait être classée H340 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Butane devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Pentane devrait être classée H225 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Cuivre devrait être classée H302 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Cuivre devrait être classée H319 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Cuivre devrait être classée H331 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Cuivre devrait être classée H410 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Distillats paraffiniques lourds (pétrole) devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Butane est classée H340 et sa concentration (25.0–50.0%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H340
- La substance Butane est classée H350 et sa concentration (25.0–50.0%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H350
- La substance Distillats paraffiniques lourds (pétrole) est classée H350 et sa concentration (1.0–2.5%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H350

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable



Nocif / Irritant



Grave pour la santé

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d’ignition.

- P251 P251
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION:
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION:
- P331 NE PAS faire vomir.
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire.

Transport :

- ADR : 2.1
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : 2
- IATA : -
- UN : 1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • En cas de doute ou de symptômes persistants, consulter un médecin.

eyes : • Rincer soigneusement à l’eau pendant plusieurs minutes. • Retirer les lentilles de contact si elles sont portées et peuvent être facilement enlevées. • Continuer le rinçage après retrait des lentilles.

ingestion : • Ne pas faire vomir. • Appeler un centre antipoison ou consulter un médecin en cas de malaise.

inhalation : • Si difficulté à respirer, transporter la victime à l’extérieur. • La maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Butane

Identification

- N° CAS : 106-97-8
- N° EINECS : 203-448-7

Concentration :from 25.0 to 50.0

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-15min (ppm) : 980.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2370.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Pentane

Identification

- N° CAS : 109-66-0
- N° EINECS : 203-692-4

Concentration :from 10.0 to 25.0

Dangers :

- H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 600.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1800.0 - VLE-15min (ppm) : 750.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2250.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.3 Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques

Identification

- N° CAS : None

- N° EINECS : 927-510-4

Concentration :from 10.0 to 25.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.4 Propane

Identification

- N° CAS : 74-98-6
- N° EINECS : 200-827-9

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1000.0

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.5 Cuivre

Identification

- N° CAS : 7440-50-8
- N° EINECS : 231-159-6

Concentration :from 2.5 to 10.0

Dangers :

- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H302 Nocif en cas d’ingestion.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 1.0

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

FICHE2013Fiche n°294 - Cuivre et composésFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Cuivre et composés »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1, 7-10, 13, 14, 17, 18, 22, 24] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation

Recommandations Bibliographie

2.5.6 Distillats paraffiniques lourds (pétrole)

Identification

- N° CAS : 64742-65-0
- N° EINECS : 265-169-7

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.7 Dihydroxyde de calcium

Identification

- N° CAS : 1305-62-0
- N° EINECS : 215-137-3

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m³) : 1.0 - VLE-15min (mg/m³) : 4.0

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.8 2-propanol

Identification

- N° CAS : 67-63-0
- N° EINECS : 200-661-7

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 200.0 - VLE-8h (mg/m³) : 500.0 - VLE-15min (ppm) : 400.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1000.0

2.5.8.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAoût 2026Fiche n°66 - Propan-2-olFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Propan-2-ol »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[16-18] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile, conforme à la norme EN 374. • Épaisseur : généralement > 0,35 mm (la résistance dépend de la composition exacte du matériau). • Temps de protection : recommandé ≥ 240 min (idéalement > 480 min) pour un contact continu. Pour une exposition courte ou des projections, le même niveau est conseillé ; si les gants ne sont pas disponibles à ce niveau, un temps de protection inférieur peut être acceptable sous réserve d'un régime de maintenance et de remplacement approprié. • Remarque : il faut toujours demander conseil au fournisseur de gants.
Yeux	Lunettes / écrans faciaux • Norme : EN 166 (lunettes de protection). • Utilisation : en cas de danger d'éclaboussures ou de projections.
Peau	-
Système respiratoire	Protection respiratoire • Filtre recommandé : type AX/P2 (filtre à particules). • Condition d'usage : si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Norme : EN 13034. • Porter un vêtement de protection approprié pour éviter le contact avec la peau.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Utiliser l'équipement de protection individuel requis. - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. - Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. - Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. - Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, et avant de quitter le travail.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Mesures techniques : suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. - Conditions de stockage : - protéger du rayonnement solaire; - stocker dans un endroit bien ventilé; - ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C; - conserver dans un endroit à l'abri du feu; - ne pas fumer; - stocker dans un endroit sec; - tenir à l'écart de sources d'ignition. - Mesure(s) d'ordre technique : stocker dans un endroit bien ventilé; sol imperméable formant cuvette de rétention. - Prescriptions particulières concernant l'emballage : conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité, uniquement dans le récipient d'origine.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Anti Seize est un lubrifiant à base de cuivre conçu pour protéger les métaux contre la chaleur et l'usure en formant une couche compacte et étanche. Il est destiné aux applications industrielles et professionnelles (lubrifiants, graisses, agents de décoffrage) notamment par pulvérisation industrielle ou non-industrielle.